



Industrie Canada · Industry Canada



Environnement
Canada

Environment
Canada

UNE STRATÉGIE POUR L'INDUSTRIE CANADIENNE DE L'ENVIRONNEMENT

Septembre 1994

UNE STRATÉGIE POUR L'INDUSTRIE CANADIENNE DE L'ENVIRONNEMENT

**PUBLIÉ PAR
INDUSTRIE CANADA ET ENVIRONNEMENT CANADA**

**Pour obtenir des exemplaires supplémentaires :
Direction générale des affaires environnementales
Industrie Canada**

Téléphone : (613) 954-3080

Télécopieur : (613) 952-9564

**Direction générale du développement technologique
Environnement Canada**

Téléphone : (819) 953-5921

Télécopieur : (819) 953-9029

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1994
N° au cat. C2-244/1994
ISBN 0-662-61356-2

IC 00723/94/09

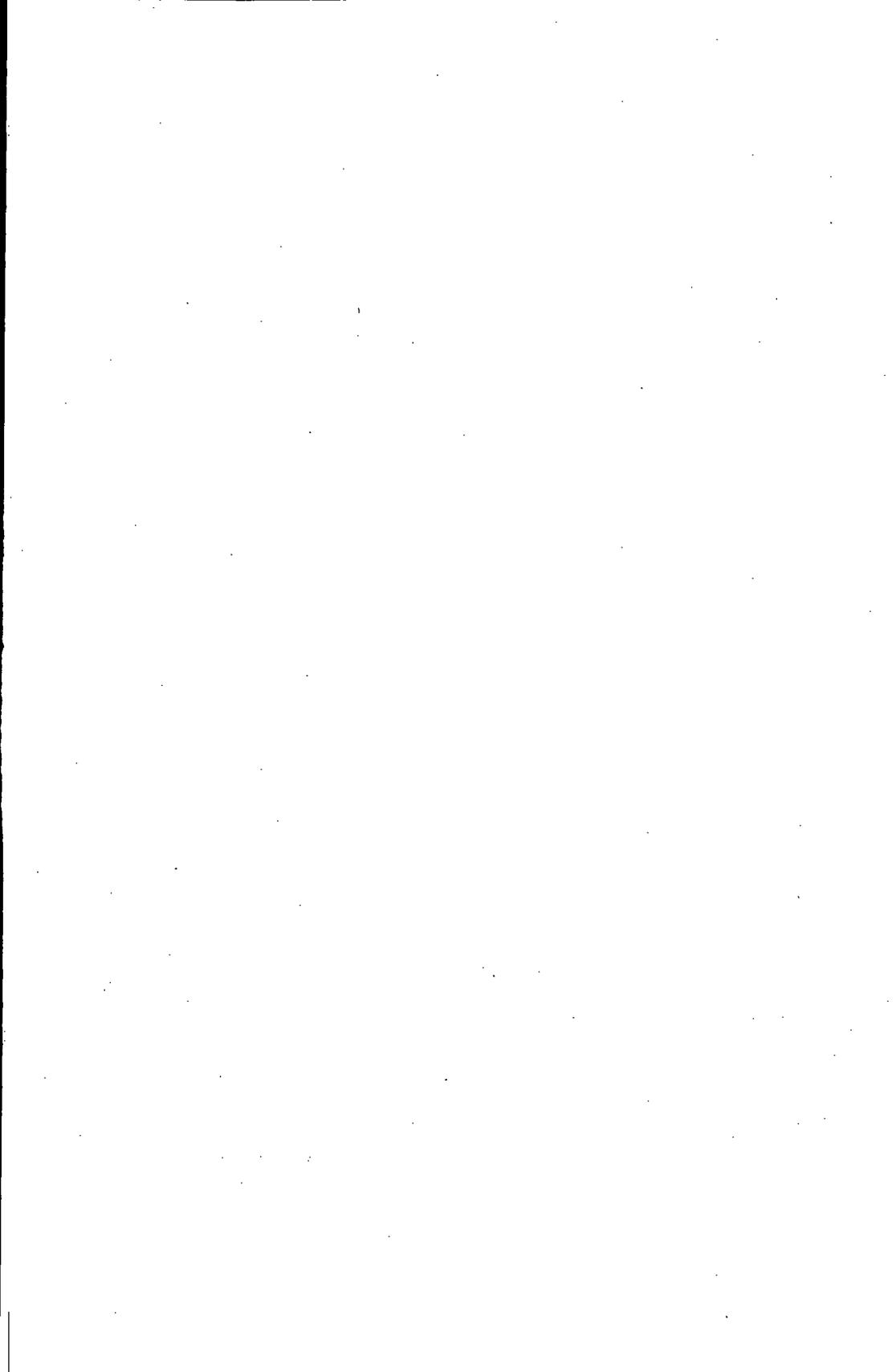


TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|----|
| RÉSUMÉ | 1 |
| INDUSTRIE DE L'ENVIRONNEMENT ET MARCHÉS | 7 |
| Marché intérieur et marchés internationaux | 8 |
| PROCESSUS DE CONSULTATION | 11 |
| STRATÉGIE POUR L'INDUSTRIE DE L'ENVIRONNEMENT | 13 |
| COMPOSANTES DE LA STRATÉGIE DE BASE POUR L'INDUSTRIE CANADIENNE DE L'ENVIRONNEMENT | 15 |
| Apporter le soutien du gouvernement fédéral à l'industrie de l'environnement, et ce, d'une manière directe, facilement accessible, axée sur les services et rentable | 15 |
| Initiative 1 : Accès simplifié aux services dispensés par le gouvernement | 15 |
| Initiative 2 : Forum des ministres fédéraux et provinciaux de l'Industrie et de l'Environnement | 15 |
| Appuyer les activités prometteuses de développement et de commercialisation liées à des technologies environnementales novatrices | 16 |
| Initiative 3 : Développement et démonstration de technologies environnementales | 16 |
| Initiative 4 : Démonstration de la technologie canadienne en vue de percer sur les marchés internationaux | 17 |
| Initiative 5 : Examen de l'homologation des produits, des procédés et des services | 17 |
| Initiative 6 : Développement du marché intérieur par l'apport d'aide aux petites et moyennes entreprises, en vue d'améliorer leur performance environnementale .. | 17 |

| | |
|---|----|
| Accroître l'accès des sociétés canadiennes au marché intérieur et aux marchés mondiaux de l'environnement | 18 |
| Initiative 7 : Accroissement de l'accès aux débouchés commerciaux grâce aux ententes et aux institutions internationales | 18 |
| Initiative 8 : Établissement d'une base nationale de données statistiques pour l'industrie | 18 |
| Initiative 9 : Appui à la conclusion d'alliances stratégiques visant à pénétrer sur les marchés d'exportation | 19 |
| Initiative 10 : Amélioration des renseignements commerciaux en matière d'environnement | 19 |
| Initiative 11 : Promotion des exportations grâce au transfert international du savoir-faire dans le domaine de l'environnement | 20 |
| Initiative 12 : Amélioration des connaissances relatives à l'industrie de l'environnement dans les ambassades et les organismes internationaux .. | 21 |
| Initiative 13 : Engagement du gouvernement fédéral à l'égard de l'« approvisionnement vert » | 21 |
| Initiative 14 : Examen des pratiques de l'État | 22 |
| Initiative 15 : Amélioration du programme de construction intitulé « Passons au vert » | 22 |
| Initiative 16 : Renforcement de la participation aux programmes d'aide au développement | 23 |
| Initiative 17 : Connaissance accrue de l'aide fédérale aux exportations | 24 |
| Initiative 18 : Accroissement de la participation des députés | 24 |
| Établir des partenariats avec l'industrie canadienne de l'environnement | 24 |
| Initiative 19 : Mise sur pied d'un Comité de direction de mise en œuvre | 24 |
| Initiative 20 : Mise sur pied d'un Groupe consultatif sectoriel sur le commerce international | 25 |

| | |
|--|-----------|
| Initiative 21 : Représentation au sein des comités consultatifs sur le protection de l'environnement | 25 |
| Initiative 22 : Renforcement des sections locales des associations de l'industrie de l'environnement | 25 |
| PAR-DELÀ LA STRATÉGIE DE BASE — | |
| AUTRES PARTICIPANTS | 26 |
| Ressources naturelles Canada (RNCan) | 26 |
| Conseil national de recherches Canada (CNRC) | 27 |
| Développement des ressources humaines Canada (DRHC) .. | 27 |
| Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) | 28 |
| Agence canadienne de développement international (ACDI) . | 29 |
| Diversification de l'économie de l'Ouest (DEO) | 30 |
| Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA) | 31 |
| Bureau fédéral de développement régional - Québec | 32 |
| CONCLUSION | 33 |



RÉSUMÉ

Le gouvernement du Canada reconnaît l'importance d'une industrie de l'environnement de classe mondiale et il est déterminé à promouvoir ce secteur de façon extrêmement dynamique. Une politique efficace de développement durable, intégrant pleinement la résolution des problèmes environnementaux et comportant des objectifs économiques réfléchis, dépend d'une vigoureuse industrie domestique de l'environnement.

Ce lien capital était mentionné dans le plan d'action libéral pour le Canada :

Le dynamisme de l'industrie écologique permettra d'une part, de créer des débouchés, de valoriser nos exportations et de créer des emplois très qualifiés, et d'autre part de s'atteler directement aux problèmes liés à l'environnement. [...] Le Canada a besoin d'un plan d'ensemble pour l'avenir afin de faciliter l'essor de nos industries « vertes ».

Comme premier pas important dans l'élaboration et la mise en œuvre de cette vision et dans la réalisation de son potentiel, le gouvernement a parrainé la Stratégie pour l'industrie de l'environnement. Cet ensemble d'initiatives complémentaires et rentables a été élaboré après des mois de dialogue et de consultations avec l'industrie, les associations, les gouvernements provinciaux et d'autres intervenants. Reconnaisant que les ressources sont limitées et qu'il est nécessaire d'en avoir davantage pour son argent, les auteurs de la Stratégie mettent l'accent sur un plus grand effort de collaboration entre les intervenants et s'inspirent de diverses initiatives actuelles relevant des gouvernements fédéral et provinciaux.

La Stratégie pour l'industrie de l'environnement comporte trois éléments principaux :

- une Stratégie de base incluant 22 initiatives assorties de 57,5 millions de dollars de nouveaux fonds et de fonds ré-affectés;
- les activités et les programmes d'un certain nombre de ministères fédéraux et d'organismes régionaux;
- l'élaboration de nouvelles initiatives par les ministères et les organismes fédéraux qui appuient déjà l'industrie de l'environnement.

Dans le cadre d'une stratégie élargie pour l'industrie de l'environnement, la Stratégie de base constitue un ensemble de nouvelles initiatives rentables qui complètent les efforts actuels d'un certain nombre de ministères et d'organismes fédéraux. Les coûts sont minimales ou nuls pour certaines de ces nouvelles initiatives. Les trois grands volets de la Stratégie de base sont les suivants :

- apporter le soutien du gouvernement fédéral à l'industrie de l'environnement, et ce, d'une manière directe, facilement accessible, axée sur les services et rentable;
- appuyer les activités prometteuses de développement et de commercialisation des technologies environnementales innovatrices;
- accroître l'accès des sociétés du secteur de l'environnement aux débouchés offerts par le marché intérieur et les marchés mondiaux.

Afin de soutenir l'exécution améliorée des programmes et des services du gouvernement fédéral, les auteurs de la Stratégie de base prévoient l'établissement, dans chaque province, d'un point central d'accès aux activités, aux connaissances et aux programmes offerts par les gouvernements. Des représentants de ministères fédéraux, des gouvernements provinciaux et des associations de l'industrie de l'environnement collaboreront en vue d'offrir une vaste gamme de programmes et de services tout en veillant à leur prestation optimale et efficace. Qui plus est, on organisera un forum auquel participeront les ministres fédéraux et provinciaux de l'Industrie et de l'Environnement. A l'occasion de ce forum, les intéressés discuteront de la mise en œuvre de la Stratégie et amorceront le processus d'harmonisation des programmes. Ils aborderont aussi la question de l'amélioration de l'approvisionnement public en produits et services environnementaux.

La poursuite des activités de développement et de commercialisation liées à des technologies environnementales innovatrices sera facilitée grâce à un certain nombre d'initiatives. L'Initiative de développement et de démonstration de technologies environnementales permettra d'appuyer de telles activités dans des domaines prioritaires de la prévention de la pollution, comme le traitement des eaux et des eaux usées, l'assainissement de l'air, la gestion des déchets, la prévention des déversements, l'efficacité énergétique, la technologie des « véhicules propres » et les modes de transport de remplacement.

Dans le cadre de la phase II du Programme des *Réseaux de centres d'excellence*, l'environnement est choisi comme un des cinq domaines d'un *concours* visant à créer de nouveaux réseaux de centres d'excellence. Ce programme appuie la recherche de pointe d'importance économique stratégique, en vue de créer de nouveaux débouchés économiques.

Une initiative ayant pour objet d'aider les entreprises canadiennes à organiser des démonstrations de leurs technologies environnementales servira de tremplin pour l'entrée dans des marchés intéressants. Le gouvernement a également affecté des fonds à l'examen d'options portant sur l'homologation nationale des produits et des services. Une autre initiative, qui vise à établir des partenariats en vue de concevoir et de mettre en œuvre des programmes de formation pour les entreprises canadiennes, programmes qui aideront ces dernières à cerner et à régler les problèmes environnementaux, contribuera à stimuler le marché intérieur de l'industrie de l'environnement. La promotion de l'efficacité de l'énergie et de l'eau, de la réduction des déchets et de la prévention de la pollution fera l'objet de cette initiative.

Bon nombre d'entreprises au sein de l'industrie de l'environnement ont mis au point des produits et services novateurs qui sont en demande au pays et à l'étranger, mais elles ont besoin d'aide pour avoir accès aux marchés. La Stratégie de base comporte un certain nombre d'initiatives destinées à aider ces entreprises à accéder aux marchés étrangers en améliorant la disponibilité et la qualité de l'information sur : les marchés internationaux, les possibilités d'obtention de financement auprès d'organismes internationaux comme les Nations Unies et la Banque mondiale; les débouchés commerciaux découlant des accords mondiaux, multilatéraux ou bilatéraux; les sociétés canadiennes désirant établir des alliances et des consortiums stratégiques pour percer les marchés d'exportation intéressants. La Stratégie prévoit le transfert de compétences environnementales canadiennes, afin d'améliorer les possibilités d'exportation et d'aider les pays en voie de développement à édifier leur capacité de gestion de l'environnement. Une des initiatives permettra en outre de parfaire les connaissances du personnel des ambassades canadiennes en ce qui a trait aux compétences croissantes de l'industrie environnementale canadienne et de contribuer ainsi à accroître la présence de celle-ci sur des marchés internationaux choisis.

Le gouvernement élaborera aussi un cadre d'approvisionnement environnemental pour promouvoir la croissance du marché intérieur et améliorer sa performance environnementale. De plus, il examinera et présentera des options visant à renforcer la participation de l'industrie aux programmes d'aide au développement du Canada.

La pierre angulaire de la Stratégie pour l'industrie de l'environnement est la participation active de l'industrie de l'environnement, qui devient un partenaire de la mise en œuvre de la Stratégie. De tels partenariats seront appuyés comme suit :

- en renforçant les chapitres des associations de l'industrie de l'environnement;
- en veillant à ce que l'industrie de l'environnement soit représentée au sein des comités consultatifs environnementaux et en invitant immédiatement l'industrie à devenir un membre à part entière du Comité consultatif fédéral sur la protection de l'environnement;
- en mettant sur pied un groupe consultatif sectoriel gouvernement-industrie sur le commerce international, en vue d'examiner les politiques et les priorités et de formuler des recommandations particulières en vue d'aider les entreprises canadiennes à se voir octroyer des contrats d'exportation importants.

Pour assurer le succès de la mise en œuvre de la Stratégie, Industrie Canada et Environnement Canada coprésideront un comité directeur, qui comptera des représentants des principaux ministères et organismes fédéraux et un représentant de l'Association canadienne des industries de l'environnement, du Conseil canadien en ressources humaines dans l'industrie de l'environnement, du Conseil canadien des ministres de l'Environnement et des Centres

nationaux pour l'avancement des technologies environnementales. Des rapports annuels sur l'état d'avancement de la Stratégie de base seront présentés aux ministres de l'Industrie et de l'Environnement à compter de l'exercice financier 1994-1995. La mise sur pied du comité directeur n'entraînera aucun coût supplémentaire en ce qui concerne la Stratégie pour l'industrie de l'environnement.

La composante principale de la Stratégie pour l'industrie de l'environnement s'articule essentiellement autour de 22 initiatives clés et des rôles centraux qu'Industrie Canada, Environnement Canada et l'industrie canadienne de l'environnement joueront dans sa mise en œuvre. Mais d'une importance égale sont les programmes et les activités complémentaires d'un certain nombre d'autres ministères et organismes fédéraux qui, collectivement, contribuent sensiblement à la croissance et au succès de l'industrie. Ensemble, ces programmes et ces activités, conjugués aux nouvelles initiatives à élaborer, élargiront et augmenteront considérablement l'efficacité globale de la Stratégie de base.

L'industrie canadienne de l'environnement constitue un secteur dynamique axé sur les connaissances; elle a un rôle vital à jouer pour favoriser la création de la richesse et aider les Canadiens à faire des progrès appréciables en vue d'un développement durable. Ainsi, la Stratégie pour l'industrie de l'environnement énonce-t-elle une vision pour ce secteur. Elle reconnaît que les ressources sont limitées et que des progrès importants existent déjà dans ce domaine. Elle fournit donc un cadre général permettant d'établir, à l'aide d'une grande variété de partenariats renforcés, un environnement plus sain et une industrie canadienne de l'environnement concurrentielle à l'échelle internationale.

INDUSTRIE DE L'ENVIRONNEMENT ET MARCHÉS

Le Canada fait déjà l'objet d'une reconnaissance mondiale pour ses connaissances et ses compétences dans bon nombre de créneaux de l'industrie de l'environnement. La Stratégie pour l'industrie de l'environnement s'inspire des leçons de ces réussites afin de renforcer son avance et sa réputation et d'assurer la prospérité des sociétés canadiennes du secteur de l'environnement au pays et à l'étranger. Elle fera la promotion des améliorations dans ce secteur, créera des emplois de qualité axés sur les connaissances et élargira le marché intérieur et les marchés mondiaux de cette industrie. En plus de ces avantages directs, un plus grand nombre d'industries traditionnelles profiteront d'une gamme plus variée de technologies, de services et de produits environnementaux canadiens, ce qui améliorera de même coup leur rentabilité et leur compétitivité.

L'industrie canadienne de l'environnement compte quelque 4 500 petites et moyennes entreprises offrant des technologies, des procédés, des produits et des services conçus pour régler des problèmes environnementaux. Même si l'industrie compte moins de dix ans d'existence, ces entreprises emploient 150 000 personnes environ.

Environ les deux tiers des entreprises de l'industrie de l'environnement offrent des services allant du transport, de l'entreposage et du traitement des déchets dangereux au génie environnemental, et de la conservation de l'énergie à la vérification de la qualité de l'eau, du sol et de l'air. Ces entreprises génèrent des revenus annuels d'environ 5 milliards de dollars.

L'autre tiers des entreprises œuvrent dans la fabrication de divers produits, allant des technologies relatives aux procédés propres et du matériel portatif d'assainissement des lieux contaminés aux biens de consommation écologiques. Ces entreprises disposent de revenus annuels de quelque 6 milliards de dollars.

La taille des entreprises composant cette industrie s'échelonne des sociétés comptant une seule personne aux grandes multinationales comptant plusieurs experts-conseils mais, en général, il s'agit de petites et de moyennes entreprises, employant pour la plupart moins de 50 personnes.

La croissance de l'industrie canadienne de l'environnement résulte d'un certain nombre de facteurs, dont : l'évolution du cadre de réglementation; la croissance rapide des marchés internationaux de produits et services environnementaux; la sensibilisation croissante de l'industrie et du gouvernement au grand nombre d'avantages que procure l'amélioration de la performance environnementale, notamment l'augmentation des niveaux d'efficacité et la demande croissante de biens de consommation « respectueux de l'environnement » provenant du public.

Marché intérieur et marchés internationaux

Au Canada, le marché intérieur des produits et services environnementaux se chiffre à quelque 11 milliards de dollars et devrait croître de 10 p. 100 par an pour atteindre 22 milliards d'ici l'an 2000. La croissance de la demande du marché est essentiellement attribuable aux efforts déployés au nom de l'industrie et de tous les ordres de gouvernement pour améliorer leur performance environnementale.

Les entreprises canadiennes doivent rivaliser de plus en plus avec des sociétés étrangères pour conserver leur part du marché intérieur, et bon nombre d'entre elles sont bien implantées dans certains segments du marché canadien. L'Accord de libre-échange nord-américain promet d'intégrer plusieurs aspects des marchés canadien, américain et mexicain des produits et services environnementaux, ce qui créera de nouveaux débouchés pour les entreprises canadiennes.

La part canadienne du marché mondial des produits et services environnementaux (3,5 p. 100) croît et nos possibilités de s'emparer d'une plus grande portion de ce marché sont nombreuses. Entre 15 et 20 p. 100 des entreprises de l'industrie canadienne de l'environnement sont actives sur les marchés d'exportation, ou prêtes à y faire leur entrée. A l'heure actuelle, le principal marché des exportations canadiennes de produits et services environnementaux est celui des États-Unis qui intervient pour 80 p. 100 de la totalité des exportations, soit 1 milliard de dollars.

Bon nombre d'entreprises canadiennes jouissent d'une excellente réputation pour ce qui touche l'installation de systèmes de traitement de l'eau et des eaux usées, l'élimination des déchets liquides ou solides et la fourniture de produits comme des incinérateurs, des déchiqueteurs, des compacteurs et du matériel de recyclage. Alors que 23 p. 100 de la production manufacturière de l'industrie est exportée, il semblerait que 37 p. 100 du marché canadien du matériel environnemental est constitué d'importations et que le Canada affiche un déficit commercial net de 900 millions de dollars dans ce domaine.

Le marché mondial de l'industrie de l'environnement croît rapidement et pourrait se chiffrer à 600 milliards de dollars d'ici l'an 2000. Le marché américain devrait alors se chiffrer à 200 milliards de dollars. Les accords environnementaux internationaux, l'émergence des pays industrialisés adoptant de nouvelles réglementations en matière d'environnement et l'insistance croissante touchant l'environnement au sein des institutions internationales contribuent à alimenter cette demande internationale de plus en plus forte pour des produits et services environnementaux.

Un certain nombre de pays nouvellement industrialisés ont demandé au Canada de les aider à concevoir et à élaborer leurs lois et règlements nationaux en matière d'environnement, ainsi que leurs régimes d'administration connexes. Au cours des cinq prochaines années, les marchés croissant le plus rapidement — en moyenne de 15 p. 100 par année — seraient selon toute probabilité les nations industrialisées de l'Amérique latine, du Sud-Est asiatique, du littoral du Pacifique et de l'Europe centrale et orientale. La Chine devrait consacrer à elle seule 35 milliards de dollars à l'achat de produits et de services environnementaux durant les six prochaines années.

Le marché mondial croissant semble fort prometteur pour un grand nombre d'entreprises canadiennes, mais trop souvent ces dernières ne possèdent pas les ressources nécessaires pour s'établir outre-mer, ou ne sont tout simplement pas au courant des possibilités qui se présentent. La Stratégie de base pour l'industrie de l'environnement se compose d'un ensemble de nouvelles initiatives rentables visant à compléter les efforts déployés par un certain nombre de ministères et organismes fédéraux. Ces initiatives contribueront à accroître le soutien apporté aux entreprises canadiennes, pour qu'elles augmentent leur part du marché intérieur et des marchés d'exportation.

PROCESSUS DE CONSULTATION

La Stratégie de base pour l'industrie de l'environnement a été élaborée en réponse directe à bon nombre des questions soulevées durant un vaste processus de consultation mené et parrainé par Industrie Canada et Environnement Canada en janvier et en février 1994. L'industrie, les associations, les gouvernements provinciaux et un grand nombre d'autres intervenants ont pleinement participé à ce processus. Un document de consultation approfondi intitulé *Stratégie pour l'industrie canadienne de l'environnement* était alors distribué pour orienter le processus. Six ateliers, organisés par l'Association canadienne des industries de l'environnement, ont eu lieu dans des villes de la région de l'Atlantique, du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Le document de consultation abordait les principales questions auxquelles fait face l'industrie de l'environnement et traitait plus particulièrement de quatre domaines : le marché intérieur et les marchés internationaux; la technologie; le financement; et les ressources humaines.

Dans ce document les auteurs exposaient les grandes lignes d'un vaste éventail de défis et d'initiatives possibles, à des fins de discussion. Plus de 700 personnes ont participé aux ateliers qui duraient une journée chacun. Au nombre des participants figuraient des représentants de l'industrie (50 p. 100), des industries utilisatrices, d'administrations municipales, d'entreprises de services publics, d'organismes de recherche et de développement et d'établissements universitaires (30 p. 100), ainsi que des gouvernements fédéral et provinciaux (20 p. 100). Plus de 6 000 exemplaires du document de consultation étaient distribués alors que les organisateurs des ateliers recevaient de nombreux mémoires.

Le processus de consultation a permis de formuler un nombre considérable de recommandations novatrices et pratiques pour la Stratégie. Les principales questions émanant des ateliers et des

mémoires touchaient : la diffusion de renseignements plus nombreux sur le marché intérieur et les marchés d'exportation; l'adoption de normes pour les produits et services ou l'homologation de ceux-ci; l'harmonisation des règlements canadiens; l'adoption de normes et de pratiques d'approvisionnement « vertes » par le gouvernement fédéral; l'apport d'un soutien à la démonstration de technologies.

Un certain nombre de participants aux ateliers convenaient que, compte tenu des restrictions financières, le gouvernement ne devrait pas envisager de créer de nouveaux programmes correspondant aux initiatives proposées mais devrait plutôt améliorer la prestation des services actuels.

Les participants soulignaient en outre le besoin d'un plus grand nombre de travailleurs qualifiés, et suggéraient la création de liens plus étroits entre les établissements d'enseignement et l'industrie de l'environnement afin que la formation tienne mieux compte des besoins de l'industrie.

Les participants recommandaient que les gouvernements fédéral et provinciaux collaborent davantage en ce qui concerne l'apport d'un soutien à l'industrie. On soulignait la nécessité d'établir une Stratégie pour l'industrie de l'environnement, stratégie qui compléterait les programmes et les activités de soutien actuels axés sur l'industrie de l'environnement. En effet, le processus de consultation permettait d'établir les fondements d'un processus qui regroupe les actions, les politiques et les plans du gouvernement fédéral et ceux des gouvernements provinciaux et du secteur privé.

Au sein du gouvernement fédéral, 14 ministères et organismes participaient à l'élaboration des initiatives destinées à appuyer l'industrie de l'environnement et à la préparation de la Stratégie de base pour l'industrie de l'environnement. Cette stratégie tient grandement compte des observations formulées par les divers intervenants durant les consultations.

STRATÉGIE POUR L'INDUSTRIE DE L'ENVIRONNEMENT

La Stratégie pour l'industrie de l'environnement a d'abord été esquissée par le Premier ministre durant la campagne électorale et expliquée dans le Livre rouge. A la lecture de la Stratégie, il est évident qu'une somme importante de travail a déjà été accomplie et que des progrès considérables ont été réalisés pour positionner l'industrie canadienne de manière à ce qu'elle desserve le marché intérieur et les marchés internationaux. Il est aussi très clair que les ressources sont limitées, une réalité d'ailleurs soulignée par les participants aux ateliers, qui affirmaient qu'on avait davantage besoin d'un meilleur effort de collaboration et d'une plus grande rentabilité des sommes investies que de l'injection d'autres fonds.

La Stratégie pour l'industrie de l'environnement regroupe trois éléments principaux :

- une Stratégie de base comportant 22 initiatives assorties de 57,5 millions de dollars de nouveaux fonds et de fonds ré-affectés;
- les activités et les programmes d'un certain nombre de ministères fédéraux et d'organismes régionaux;
- l'élaboration de nouvelles initiatives par les ministères et les organismes fédéraux appuyant déjà l'industrie de l'environnement.

La vision du gouvernement, à savoir une industrie environnementale de classe mondiale, se réalisera en améliorant l'accès de celle-ci aux programmes et aux services gouvernementaux, en favorisant le développement et la commercialisation des technologies nécessaires et en aidant l'industrie à s'assurer une présence dominante sur les marchés canadien et mondial.

Les trois grands volets de la Stratégie de base sont les suivants :

- apporter le soutien du gouvernement fédéral à l'industrie de l'environnement, et ce, d'une manière directe, facilement accessible, axée sur les services et rentable;
- appuyer les activités prometteuses de développement et de commercialisation des technologies environnementales novatrices;
- accroître l'accès des sociétés canadiennes du secteur de l'environnement aux débouchés offerts par le marché intérieur et les marchés mondiaux.

La Stratégie de base, les activités et les programmes gouvernementaux déjà existants ainsi que d'autres initiatives contribueront à renforcer l'industrie de l'environnement au Canada. La mise en œuvre de la Stratégie, grâce à l'établissement de divers partenariats, entraînera des avantages environnementaux et économiques pour tous les Canadiens. Comme nous le verrons ci-dessous, la Stratégie aborde bon nombre des préoccupations fondamentales soulevées durant le processus de consultation, tout en reconnaissant les points forts des activités et des programmes en vigueur et la nécessité d'une meilleure coordination au sein des administrations publiques et entre celles-ci, afin d'appuyer ce secteur essentiel.

COMPOSANTES DE LA STRATÉGIE DE BASE POUR L'INDUSTRIE CANADIENNE DE L'ENVIRONNEMENT

Apporter le soutien du gouvernement fédéral à l'industrie de l'environnement, et ce, d'une manière directe, facilement accessible, axée sur les services et rentable.

Initiative 1 : Accès simplifié aux services dispensés par le gouvernement

Un point central d'accès aux programmes, aux activités, aux connaissances et aux services publics sera établi dans chaque province, s'il y a lieu. Ce concept de « pivot » facilitera la prestation d'une gamme complète de services de soutien aux entreprises.

Des représentants de ministères fédéraux, des gouvernements provinciaux, des associations de l'industrie et des Centres nationaux pour l'avancement des technologies environnementales participeront à ce projet. Les partenaires continueront de conserver leur identité propre; mais en travaillant à partir d'un point central d'accès, ils seront davantage en mesure d'offrir leurs services et leurs programmes de manière plus efficace et plus efficiente.

Initiative 2 : Forum des ministres fédéraux et provinciaux de l'Industrie et de l'Environnement

Un forum des ministres fédéraux et provinciaux de l'Industrie et de l'Environnement sera organisé, en vue de discuter de la mise en œuvre de la Stratégie pour l'industrie de l'environnement. Ce forum, qui ne fera pas augmenter le coût de la Stratégie, permettra d'amorcer le processus d'harmonisation des programmes, vu que la plupart des gouvernements provinciaux sont en voie d'élaborer, ou ont établi, des programmes d'appui à l'industrie de l'environnement. L'amélioration de l'approvisionnement

gouvernemental en produits et en services environnementaux fera aussi l'objet de discussions. Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a proposé d'organiser ce forum.

Appuyer les activités prometteuses de développement et de commercialisation liées à des technologies environnementales novatrices.

Initiative 3 : Développement et démonstration de technologies environnementales

Le Canada, en tant que leader mondial en matière de protection de l'environnement, s'oriente vers les procédés et les technologies de prévention de la pollution. Cette initiative permettra d'axer le soutien sur la commercialisation et les démonstrations technologiques dans des domaines prioritaires comme le traitement de l'eau et des eaux usées, l'assainissement de l'air, la gestion des déchets, la prévention des déversements, l'efficacité énergétique, la technologie des véhicules « propres » et les modes de transport de remplacement. On accordera la priorité aux technologies et aux procédés de prévention de la pollution, et on encouragera les entreprises à dépasser les normes et les lignes directrices prescrites en matière d'environnement.

Dans le cadre de la phase II du Programme des *Réseaux de centres d'excellence*, l'environnement a été choisi comme un des cinq domaines d'un *concours* visant à créer de nouveaux Réseaux de centres d'excellence. La phase II du programme permet d'appuyer la recherche de pointe d'une importance économique stratégique pour le Canada, en vue de créer de nouveaux débouchés économiques.

Initiative 4 : Démonstration de la technologie canadienne en vue de percer sur les marchés internationaux

Cette initiative aidera les entreprises canadiennes à organiser des démonstrations de leurs technologies environnementales, ce qui leur procurera un tremplin pour la pénétration de marchés mondiaux intéressants. Les pays en voie de développement et les économies émergentes seront au nombre des bénéficiaires des technologies et des procédés propres de fabrication et de transformation des ressources mis au point au Canada.

Initiative 5 : Examen de l'homologation des produits, des procédés et des services

Durant les consultations, l'homologation nationale des produits, des procédés et des services environnementaux est ressortie comme un facteur important de succès sur le marché intérieur et les marchés d'exportation. Le gouvernement, en partenariat avec le secteur privé, examinera les options qui permettraient aux entreprises canadiennes, au moyen de l'homologation, de rivaliser plus efficacement avec leurs concurrentes, aussi bien au pays qu'à l'étranger.

Initiative 6 : Développement du marché intérieur par l'apport d'aide aux petites et moyennes entreprises, en vue d'améliorer leur performance environnementale

Cette initiative a pour but d'accroître le marché intérieur des produits et des services environnementaux en aidant les petites et moyennes entreprises, à améliorer leur performance environnementale. Un programme sera élaboré, probablement en collaboration avec des organismes comme l'Association des manufacturiers canadiens, l'Association canadienne de normalisation, la Chambre de commerce du Canada et l'Association canadienne des industries de l'environnement, afin de promouvoir

la prévention de la pollution, la réduction des déchets, le recyclage et l'efficacité énergétique parmi ces petites entreprises. En plus de contribuer à l'accroissement du marché intérieur, l'initiative aidera les PME à augmenter leur rentabilité et leur compétitivité.

Accroître l'accès des sociétés canadiennes au marché intérieur et aux marchés mondiaux de l'environnement.

Initiative 7 : Accroissement de l'accès aux débouchés commerciaux grâce aux ententes et aux institutions internationales

L'application des conventions environnementales mondiales et des accords bilatéraux et multilatéraux conclus par le Canada, le travail des institutions internationales comme la Banque mondiale et les organisations des Nations Unies ouvrent de nombreuses possibilités. Les entreprises canadiennes seront informées régulièrement des nouveaux débouchés à l'échelle internationale et pourront bénéficier d'aide pour trouver des sources de financement extérieur lors de la réalisation de certains projets. On élaborera des plans d'action propres aux diverses conventions, en vue de déterminer les initiatives particulières touchant l'industrie de l'environnement. On mettra particulièrement l'accent sur les projets susceptibles d'être admissibles à un soutien financier de la Banque mondiale ou d'autres institutions financières internationales.

Initiative 8 : Établissement d'une base nationale de données statistiques pour l'industrie

De l'avis des représentants de l'industrie, il est nécessaire d'établir une base de données statistiques sur le secteur environnemental. L'insuffisance des renseignements sur l'industrie est considérée comme un obstacle important à la croissance et à l'analyse comparative. De meilleures statistiques aideraient aussi les gouvernements au chapitre de l'élaboration des politiques.

En réponse à ce défi, une base de données statistiques sera créée et maintenue. On fera appel, à cet égard, à la collaboration des intervenants de l'industrie de l'environnement.

Initiative 9 : Appui à la conclusion d'alliances stratégiques visant à pénétrer sur les marchés d'exportation

Cette initiative comprend l'appui à la création d'alliances et de consortiums stratégiques entre les entreprises canadiennes en vue de percer les marchés mondiaux. La taille de la majorité des entreprises environnementales canadiennes, dont bon nombre comptent moins de 50 employés, fait en sorte qu'il leur est difficile d'affronter avec succès la concurrence sur les marchés mondiaux. Pourtant, un grand nombre de ces entreprises possèdent des technologies et des compétences novatrices en demande à l'étranger. L'appui à la conclusion d'alliances stratégiques aidera les entreprises à conjuguer leurs compétences et leurs ressources à des fins d'accès aux marchés d'exportation, ainsi qu'à trouver et à élaborer des réponses conjointes aux débouchés commerciaux, ce qui leur permettra d'améliorer leur position concurrentielle et d'accroître leurs chances de succès.

Initiative 10 : Amélioration des renseignements commerciaux en matière d'environnement

Cette initiative aidera les entreprises canadiennes à améliorer leur évaluation des possibilités de commercialisation sur le marché intérieur et les marchés internationaux. Les activités que cela comporte vont donner de l'ampleur aux initiatives déjà prises, afin de :

- recueillir et analyser des renseignements stratégiques ayant trait au marché intérieur comme aux marchés mondiaux;

- découvrir et suivre les tendances, les politiques et les mesures à caractère environnemental et les signaler aux entreprises qui cherchent de nouveaux débouchés commerciaux;
- découvrir les technologies, les produits et les services clés qui pourraient avoir des applications immédiates, et commercialiser de façon dynamique le savoir-faire canadien dans ces domaines;
- offrir des ateliers sur la commercialisation axés sur des marchés spécifiques;
- communiquer régulièrement aux entreprises canadiennes de la documentation sur le marché de l'environnement.

Initiative 11 : Promotion des exportations grâce au transfert international du savoir-faire dans le domaine de l'environnement

Le principal objectif de cette initiative consiste à promouvoir l'industrie canadienne de l'environnement en favorisant le transfert, d'une administration publique à une autre, du savoir-faire relatif aux infrastructures de gestion de l'environnement. Les nombreuses compétences dont dispose le Canada (dans les secteurs public et privé) en matière de réglementation, de politiques et de programmes techniques, sera mise à profit grâce à la participation des établissements d'enseignement. Cette participation permettra d'encourager l'exportation de produits et de services canadiens, tout en apportant une importante contribution au développement des capacités des pays en développement en matière de gestion de l'environnement.

Initiative 12 : Amélioration des connaissances relatives à l'industrie de l'environnement dans les ambassades et les organismes internationaux

On améliorera les connaissances relatives aux principaux créneaux de marché dans l'industrie canadienne de l'environnement en donnant une formation accrue aux délégués commerciaux et aux représentants canadiens auprès des organismes internationaux, de façon à ce qu'ils soient mieux en mesure de promouvoir le savoir-faire et les produits canadiens.

Initiative 13 : Engagement du gouvernement fédéral à l'égard de l'« approvisionnement vert »

Le gouvernement fédéral est le plus gros brasseur d'affaires du pays puisqu'il achète pour plus de 9 milliards de dollars par année de produits de consommation ainsi que de produits commerciaux et industriels. Il constitue donc un levier puissant au regard des travaux d'assainissement et de restauration. Il offre également des occasions non négligeables de favoriser l'expansion du marché intérieur des produits et services environnementaux.

La pierre angulaire de cette initiative est le Code de gérance de l'environnement, par lequel le gouvernement fédéral s'engage à mener toutes ses activités d'une manière responsable sur le plan de l'environnement. Pour accélérer l'action ministérielle, on mettra en vigueur un cadre fédéral d'approvisionnement environnemental, lequel consistera entre autres à :

- rendre compte publiquement des résultats des pratiques écologiques touchant l'approvisionnement, en se basant sur les rapports annuels des ministères;
- examiner et revoir les systèmes, les catalogues et les répertoires d'approvisionnement de l'État pour s'assurer qu'ils présentent des renseignements pertinents, ce qui aidera les

agents d'approvisionnement à choisir des produits respectueux de l'environnement;

- donner de la formation au personnel chargé de l'approvisionnement;
- organiser des ateliers et des foires commerciales dans divers centres régionaux, afin de faire connaître les produits et services offerts par l'industrie de l'environnement aux agents responsables de l'approvisionnement;
- axer les rubriques du programme Choix environnemental sur les catégories de produits les plus fréquemment achetés par les organismes fédéraux;
- communiquer les répertoires de produits existants en accès direct, aux agents d'approvisionnement afin de les aider à choisir des produits respectueux de l'environnement.

Initiative 14 : Examen des pratiques de l'État

Dans le cadre de l'examen des dépenses fédérales consacrées aux sciences et à la technologie, examen annoncé dans le budget de 1994-1995, cette initiative comprend une étude des pratiques de l'État qui sont considérées comme préjudiciables à la viabilité des entreprises environnementales et des politiques sous-jacentes qui pourraient être à l'origine de cette situation. Cet examen n'entraînera aucun coût supplémentaire en ce qui concerne la Stratégie pour l'industrie de l'environnement.

Initiative 15 : Amélioration du programme de construction intitulé « Passons au vert »

Cette initiative, qui n'augmente pas le coût de la Stratégie, comprend l'amélioration d'un programme de Travaux publics et

Services gouvernementaux Canada. Ce programme prône, en collaboration avec le secteur privé, la mise en vigueur de « Passons au vert », projet lié à l'Initiative des immeubles fédéraux. L'amélioration du programme de construction « Passons au vert » va contribuer au redressement du marché intérieur des produits et services en matière d'environnement en favorisant l'utilisation de technologies et de procédés novateurs dans les installations fédérales, les nouvelles aussi bien que celles qui existent; par la même occasion, il va améliorer les pratiques de gestion en matière d'environnement au sein de l'administration fédérale.

Initiative 16 : Renforcement de la participation aux programmes d'aide au développement

Les ministères examineront la participation des entreprises du secteur de l'environnement aux programmes d'aide au développement et présenteront des options en vue de renforcer cette participation dans le contexte des objectifs établis dans le cadre de l'Examen de la politique étrangère. Cette initiative n'entraîne aucun coût supplémentaire en ce qui concerne la Stratégie pour l'industrie de l'environnement.

Initiative 17 : Connaissance accrue de l'aide fédérale aux exportations

Les sociétés canadiennes peuvent tirer profit d'une connaissance accrue des services de la Corporation commerciale canadienne et d'autres organismes de financement des exportations. Ces institutions, qui n'exigent aucune dépense supplémentaire en capital, établiront un partenariat avec les entreprises spécialisées en environnement et leur fourniront de l'aide à toutes les étapes du processus d'approvisionnement international, notamment de l'aide relative aux soumissions, à la négociation de contrats, à l'obtention de modalités de paiement avantageuses ainsi qu'à la gestion des contrats.

Initiative 18 : Accroissement de la participation des députés

Cette initiative, qui n'entraînera aucun coût supplémentaire pour la Stratégie, comprendra la conception d'un mécanisme satisfaisant en vue d'accroître la participation des députés aux activités liées aux réunions et aux missions internationales. Cette participation accrue des députés servira à confirmer l'engagement du gouvernement du Canada à l'égard de la Stratégie.

Établir des partenariats avec l'industrie canadienne de l'environnement.

La participation active de l'industrie canadienne de l'environnement elle-même, intervenant clé et partenaire, constitue une pierre angulaire de la Stratégie pour l'industrie de l'environnement, puisqu'elle sera associée à la mise en oeuvre de la Stratégie de base. A cette fin, quatre mesures seront prises, dont deux qui ne comportent pas de coûts.

Initiative 19 : Mise sur pied d'un Comité de direction de mise en oeuvre

Un comité de direction sera chargé de la mise en oeuvre de la Stratégie de base et de la présentation d'un rapport annuel sur les progrès accomplis au ministre de l'Industrie et à celui de l'Environnement. Le Comité sera composé de représentants des ministères fédéraux et des organismes régionaux, ainsi que d'un représentant de chacun des organismes suivants : l'Association de l'industrie canadienne de l'environnement, le Conseil canadien des ministres de l'Environnement, le Conseil canadien des ressources humaines dans l'industrie de l'environnement et les Centres nationaux pour l'avancement des technologies environnementales.

Initiative 20 : Mise sur pied d'un Groupe consultatif sectoriel sur le commerce international

Un Groupe consultatif sectoriel sur le commerce international sera créé afin d'examiner les politiques et les priorités et de faire des recommandations précises en vue d'aider les entreprises canadiennes à décrocher d'importants contrats d'exportation sur des marchés mondiaux ciblés.

Initiative 21 : Représentation au sein des comités consultatifs sur la protection de l'environnement

Veiller à ce que l'industrie de l'environnement soit représentée au sein des comités consultatifs sur la protection de l'environnement. Un représentant de l'industrie de l'environnement sera invité à devenir membre à part entière du Comité consultatif fédéral sur la protection de l'environnement.

Initiative 22 : Renforcement des sections locales des associations de l'industrie de l'environnement

Les sections locales des associations de l'industrie de l'environnement seront renforcées afin qu'elles puissent représenter plus efficacement les entreprises qui en font partie.

Ce large éventail comportant 22 initiatives constitue, avec le partenariat de l'industrie de l'environnement, la Stratégie de base pour l'industrie de l'environnement. Ces mesures viendront compléter les programmes existants et les initiatives nouvelles de nombreux ministères fédéraux et organismes régionaux et contribueront à la mise au point de ces programmes et initiatives qui viendront appuyer l'industrie de l'environnement, tel qu'indiqué ci-après.

PAR-DELÀ LA STRATÉGIE DE BASE - AUTRES PARTICIPANTS

Dans les sections précédentes de cette brochure, les auteurs ont souligné les importantes initiatives qui constituent la Stratégie de base pour l'industrie de l'environnement ainsi que les rôles primordiaux que joueront Industrie Canada et Environnement Canada et, en particulier, l'industrie canadienne de l'environnement elle-même dans la mise en œuvre de la Stratégie de base. De plus, les programmes et les activités d'un certain nombre d'autres ministères fédéraux et organismes régionaux apportent des contributions non négligeables à la croissance et au succès de l'industrie canadienne de l'environnement. Ces programmes et ces activités compléteront la Stratégie de base et ils en amélioreront l'efficacité globale. Voici une brève description de la nature de certains de ces ministères et organismes et de l'effet positif qu'ils auront en appuyant la Stratégie de base et en lui donnant de l'ampleur.

Ressources naturelles Canada (RNCan)

L'une des principales responsabilités de Ressources naturelles Canada consiste à indiquer la voie à suivre dans la mise en valeur et l'utilisation responsables des ressources minérales, énergétiques et forestières du Canada. Pour l'aider à s'acquitter de cette responsabilité, le ministère a mis en vigueur une série de programmes à long terme en sciences et en technologie, lesquels sont conçus pour stimuler l'amélioration des technologies d'exploitation des ressources et à en répandre l'usage.

Le ministère joue un important rôle de catalyseur. Il se sert en effet de ses ressources techniques, scientifiques et financières pour instaurer des programmes qui répondent aux préoccupations en matière d'environnement liées à l'exploitation des ressources naturelles. Une bonne partie du succès de ces programmes vient de

ce que le ministère a adopté le mode du partenariat, ce qui permet aux industries qui exploitent les ressources, aux autres ministères fédéraux et provinciaux ainsi qu'aux entreprises dans le domaine de l'environnement de conjuguer leurs efforts avec un maximum d'efficacité. Pour l'industrie canadienne de l'environnement, ce mode de collaboration a accéléré le développement des produits et ouvert d'innombrables débouchés tant au pays qu'à l'étranger.

Conseil national de recherches Canada (CNRC)

Le Centre national de recherches investit dans la recherche ainsi que dans les activités et les installations connexes qui soutiennent directement l'industrie canadienne de l'environnement. Ces ressources assurent à l'industrie une infrastructure permanente en recherche-développement. A cela s'ajoutent les vastes compétences techniques et la connaissance des technologies industrielles de plusieurs instituts du CNRC et des établissements du réseau du Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI).

La stratégie du CNRC en ce qui a trait à la technologie environnementale sera axée sur la collaboration avec des entreprises et des consortiums canadiens, afin de mettre en valeur et de faire connaître le leadership de l'industrie dans les principaux créneaux environnementaux du monde. Pour ces projets et consortiums, le CNRC tiendra compte de la nécessité pour l'industrie de s'orienter de façon dynamique vers des procédés et des technologies plus propres, ainsi que d'une insistance accrue sur le développement durable.

Développement des ressources humaines Canada (DRHC)

Dans le cadre de ses programmes sectoriels d'activités, Développement des ressources humaines Canada appuie la création du Conseil canadien des ressources humaines dans l'industrie de l'environnement.

Ce Conseil est une société canadienne à but non lucratif issue de l'industrie. Sa mission consiste à « garantir un nombre suffisant de personnes ayant les compétences et les connaissances nécessaires pour répondre aux besoins des secteurs public et privé en matière d'environnement ». Le Conseil est un organisme national permanent qui permettra aux partenaires de l'industrie de l'environnement — monde du travail, milieu de l'enseignement, ministères, organismes gouvernementaux et non gouvernementaux — de conjuguer leurs efforts pour aider l'industrie à faire face aux enjeux essentiels en matière de ressources humaines.

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI)

La présence du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international aux quatre coins du monde, ainsi que sa stature, lui donnent la possibilité de fournir une aide précieuse à l'industrie canadienne de l'environnement. A cet égard, le ministère s'occupe entre autres de :

- préparer des guides et des répertoires sur les capacités d'exportation du Canada pour identifier et promouvoir ses produits, ses services et ses technologies en matière d'environnement, dans le cadre de la première étape du Programme des débouchés internationaux du Canada (PDIC);
- préparer des rapports sur les débouchés du marché mondial, par le partage des renseignements commerciaux et de l'information relative aux marchés, dans le cadre de la deuxième étape du PDIC;
- cerner et exploiter les débouchés internationaux à l'occasion de foires commerciales, de missions et d'autres échanges déjà prévus :
 - cette troisième étape du PDIC fait partie du Plan de promotion du commerce extérieur (PPCE);

- faciliter la planification stratégique des marchés pour guider le commerce, les transferts de technologie et les ententes de partenariat :
 - cela peut se faire par le biais de projets financés par les institutions financières internationales (IFI), par l'amélioration de l'accès aux moyens financiers et de la présentation de ceux-ci, par l'accroissement de la participation de l'industrie aux projets et activités financés par les IFI et les organismes donateurs, enfin, par la récolte de tous les avantages que procurent les protocoles internationaux en matière d'environnement auxquels souscrit le Canada.

Dans l'esprit d'Action 21, le Canada a récemment annoncé son intention d'être l'hôte d'une réunion régionale d'experts consacrée aux technologies respectueuses de l'environnement. Cette réunion se tiendra sous les auspices de l'Organisation des États américains. Le MAECI, qui sera principalement chargé de faciliter et d'orienter les initiatives en matière de commerce international et de transfert de technologie, organisera cet événement, en collaboration avec d'autres ministères.

Agence canadienne de développement international (ACDI)

L'environnement représente une des priorités de l'Agence canadienne de développement international en matière de programmes. Les programmes bilatéraux permanents de l'ACDI soutiennent les efforts destinés à améliorer la gestion de l'environnement et des ressources naturelles dans bon nombre de pays en voie de développement d'Asie, d'Afrique et des Amériques.

L'ACDI a créé deux programmes environnementaux visant expressément ses partenaires canadiens : le Programme d'appui à l'environnement et au développement pour les organismes non gouvernementaux du secteur de l'environnement et l'Initiative de

coopération en technologie environnementale, à laquelle participe le secteur privé, en réponse à des possibilités de mise au point de coentreprises dans les pays en développement.

Également, le Fonds en fiducie pour l'environnement de l'ACDI à la Banque mondiale a permis de créer de nouveaux débouchés pour le savoir-faire canadien, à l'instar de la contribution de l'ACDI à l'Association des ingénieurs-conseils du Canada, qui permet de financer, de concert avec le secteur privé, le placement d'experts en environnement et d'autres experts canadiens à la Banque mondiale.

Diversification de l'économie de l'Ouest (DEO)

L'industrie de l'environnement est l'un des secteurs qui connaît la croissance la plus rapide dans l'Ouest canadien. Son chiffre d'affaires annuel (2 milliards de dollars) et les emplois qu'elle procure (20 000) devraient doubler d'ici l'an 2000, si les sociétés maintiennent leur part du marché intérieur et continuent de percer sur les marchés mondiaux (600 milliards de dollars). L'accroissement du rythme de croissance et de la part de marché de l'industrie de l'environnement dans l'Ouest va créer des emplois fondés sur le savoir, susciter des revenus d'exportation importants, remplacer des importations et appuyer les progrès en matière de développement durable.

Les quatre associations professionnelles de l'Ouest dans le domaine de l'environnement ont récemment signé un protocole d'entente en vue d'établir un « Réseau de l'industrie de l'environnement de l'Ouest ». Dirigé par l'industrie, ce réseau, qui représente une alliance stratégique de plus de 550 sociétés du secteur de l'environnement, travaillera en partenariat avec les pouvoirs publics, les institutions qui l'appuient et d'autres intervenants clés à la coordination des activités réunissant l'industrie et les administrations publiques dans chacune des quatre provinces de l'Ouest. Le Réseau verra à la communication des

opinions, des intérêts et des préoccupations de la région, ainsi qu'au choix et à la poursuite d'activités importantes pour l'industrie canadienne de l'Ouest. L'établissement du Réseau constitue une étape importante sur la voie de la concertation à propos des enjeux et des possibilités auxquels fait face l'industrie de l'environnement de l'Ouest.

Les provinces de l'Ouest ont encouragé et appuyé la formation du Réseau de l'Ouest ainsi que la mise au point d'une stratégie d'ensemble pour l'industrie de l'environnement.

Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA)

L'Agence de promotion économique du Canada atlantique a appuyé activement le développement de l'industrie de l'environnement et elle continuera de répondre aux besoins de ce secteur par l'intermédiaire de ses programmes actuels et de ses activités en matière d'innovation. Elle aura recours à une approche coordonnée et collaborera avec d'autres ministères fédéraux, les provinces et divers partenaires de la région afin d'atteindre les buts et les objectifs de la Stratégie pour l'industrie de l'environnement.

L'APECA cherchera également à tirer parti des possibilités offertes par d'autres initiatives fédérales, comme le « réseautage » des entreprises et les approvisionnements touchant le secteur. En outre, grâce au rôle qu'elle joue en tant que partenaire de gestion des centres de services aux entreprises des provinces de l'Atlantique, elle trouvera des moyens de répondre aux besoins et aux aspirations de l'industrie de l'environnement, conformément à la Stratégie de base et de manière à appuyer.

Bureau fédéral de développement régional - Québec

Le Bureau fédéral de développement régional - Québec est chargé d'une série d'activités qui servent à renforcer l'industrie de l'environnement dans cette province. Ces activités consistent à :

- favoriser les alliances stratégiques entre les divers intervenants de l'industrie de l'environnement, par la création d'un réseau entre les petites et moyennes entreprises et les associations industrielles, par un renforcement des partenariats, actuels et nouveaux, et par un meilleur accès aux programmes gouvernementaux;
- soutenir, par les programmes réguliers, la R-D en technologie de l'environnement, ainsi que les projets de démonstration, de commercialisation et de transfert;
- encourager la création et le développement de petites et de moyennes entreprises dans le secteur de l'environnement;
- appuyer les initiatives du secteur de l'environnement qui contribuent à faire de Montréal un centre industriel d'excellence en cette matière;
- faciliter l'accès des petites et moyennes entreprises aux marchés d'approvisionnements fédéraux;
- aider les jeunes entrepreneurs en encourageant la formation axée sur la gestion des affaires;
- en collaboration avec Industrie Canada et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, aider les petites et moyennes entreprises à développer des marchés d'exportation.

CONCLUSION

Le dynamisme et la vigueur de l'industrie de l'environnement forment les éléments clés de la prospérité future de l'économie canadienne et de la salubrité de l'environnement. La Stratégie pour l'industrie de l'environnement représente une étape importante si l'on veut que l'industrie canadienne prospère sur le marché intérieur et les marchés internationaux en rapide croissance auxquels sont destinés ses produits et services. La Stratégie est conçue pour répondre aux besoins de l'industrie en améliorant la fourniture des services gouvernementaux, en favorisant le développement et la commercialisation des technologies environnementales et en augmentant les débouchés sur les marchés intérieur et internationaux de façon rentable et efficace.

Pour assurer le succès de la mise en œuvre de la Stratégie, Industrie Canada et Environnement Canada mettront sur pied et coprésideront un comité de direction, lequel se composera de représentants des principaux ministères et organismes fédéraux ainsi que d'un représentant de chacun des organismes suivants : l'Association de l'industrie canadienne de l'environnement, le Conseil canadien des ressources humaines dans l'industrie de l'environnement, le Conseil canadien des ministres de l'Environnement et les Centres nationaux pour l'avancement des technologies environnementales. Des rapports annuels faisant état des progrès de la Stratégie de base seront présentés au ministre de l'Environnement et au ministre de l'Industrie à partir de l'exercice financier 1994-1995.

Grâce à un vaste éventail de partenariats, l'industrie, le gouvernement, le monde de l'enseignement, les instituts de recherche et les autres parties intéressées conjugueront leurs efforts pour façonner le développement de ce secteur clé à forte concentration de connaissances. L'industrie de l'environnement n'est pas seulement une importante source de création d'emplois et de protection de l'environnement; elle fournit également la technologie, les services et le savoir-faire qui permettent aux entreprises canadiennes d'améliorer leur compétitivité dans une économie mondiale de plus en plus intégrée.

La Stratégie pour l'industrie de l'environnement détermine une vision et un cadre global pour aider cette industrie à accroître sa contribution à une économie forte et à un environnement salubre pour le bien-être de tous les Canadiens.

HC120 .E5 S7 QUEEN c.2
A Strategy for the Canadian
environmental industry = U
ne stratégie pour l'industr

DATE DUE - DATE DE RETOUR

MAY - 9 2003

ISTC 1551 (2/90)

INDUSTRY CANADA/INDUSTRIE CANADA



64459